



Chères consœurs, chers confrères,

Ce nouveau numéro de notre bulletin régional témoigne d'une volonté claire : renforcer les liens qui nous unissent, en plaçant la confraternité au centre de notre action ordinaire.

C'est dans cet esprit que le Conseil Régional du Centre-Val de Loire s'est engagé sur la voie des visites confraternelles. Une démarche que nous avons souhaitée sincère, ouverte, et exemplaire — en commençant par visiter les membres de notre propre conseil.

Ce choix n'a rien d'anodin : il traduit notre conviction que l'Ordre ne doit pas seulement porter les règles, mais aussi les incarner. Ces visites sont avant tout des moments d'échange, de partage d'expérience et de dialogue sur les réalités de notre activité de pédicure-podologue au quotidien.

Dans la continuité de cette réflexion autour du cadre et de l'éthique, nous avons choisi de consacrer également un article à un sujet essentiel aujourd'hui : la communication du pédicure-podologue dans les médias. Si notre parole professionnelle est légitime, elle doit toujours s'inscrire dans le respect de nos obligations déontologiques. Vous trouverez dans ce dossier des repères concrets pour intervenir avec justesse dans l'espace public, sans risquer de compromettre notre éthique ou l'image de notre profession.

Enfin, vous découvrirez dans ce numéro un retour d'expérience détaillé sur les premières visites réalisées. Ces moments de terrain, riches et authentiques, sont une illustration vivante de ce que peut être une confraternité moderne : respectueuse, exigeante, et profondément humaine.

Je vous souhaite une lecture attentive et inspirée. Soyez assurés que le CROPP Centre-Val de Loire reste engagé à vos côtés, dans un esprit de rigueur, de solidarité et d'écoute, au service de notre profession et de son avenir.

Avec toute ma considération confraternelle,

Céline RIMBERT-HOLLANDERS

Présidente du CROPP Centre-Val de Loire

1 Éditorial

2 **Les conseils territoriaux de santé CTS départementaux : un outil pour améliorer l'accès aux soins / Communication du pédicure-podologue dans les médias : règles et vigilance**

3 Témoignages / Bilan 2024

4 Mouvements du Tableau



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
CENTRE-VAL DE LOIRE

23 boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 77 21 55
contact@centre-valdeloire.cropp.fr

Permanences

Lundi à vendredi
8 h 30 > 13 h 30

Editeur :
CROPP Centre-Val de Loire
Directeur publication :
RIMBERT-HOLLANDERS Céline
Rédacteurs : Mélanie BERTHOULOUX,
MEYRA Dorian, POURCEL Philippe
et REVEL Baptiste
Dépôt légal : Septembre 2025
ISSN 2427-1268

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ CTS DÉPARTEMENTAUX : UN OUTIL POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Les conseils territoriaux de santé (CTS) sont des dispositifs partenariaux à échelon départemental mis en place entre l'Agence régionale de santé (ARS), le Conseil départemental et d'autres acteurs locaux de santé (collectivités, établissements de santé, associations : types CPTS, associations d'usagers etc, des Unions Professionnels de santé de tout corps professionnels URPS et des ordres). Leur objectif principal est de répondre aux besoins spécifiques de santé d'un territoire, en réduisant les inégalités d'accès aux soins, en coordonnant les actions de prévention et en améliorant le parcours de santé des usagers.

Leur élaboration repose sur un diagnostic partagé du territoire, permettant d'identifier les priorités locales en lien avec les PRS plans régionaux de santé. Ensuite, des actions concrètes sont définies et formalisées dans le contrat, qui s'étend généralement sur 3 à 5 ans. Chaque partenaire s'engage à mettre en œuvre ces actions selon ses compétences et moyens.

En somme, les CTS favorisent une approche de proximité, adaptée aux réalités locales, et renforcent la coopération entre les acteurs pour construire une offre de santé plus cohérente, efficace et solidaire.

COMMUNICATION DU PÉDICURE-PODOLOGUE DANS LES MÉDIAS : RÈGLES ET VIGILANCE

Les interventions dans les médias (TV, radio, presse) sont autorisées pour les pédicures-podologues, à condition de **respecter un cadre strictement déontologique**.

Elles doivent être **objectives, scientifiques et pédagogiques**, sans but commercial.

Règles essentielles :

- Peuvent être mentionnés : **nom, prénom, titre professionnel**, diplômes reconnus, fonctions officielles.
- La **photo ou image** du professionnel est autorisée, **sans connotation publicitaire**.
- Interdiction de mentionner : **adresse ou localisation du cabinet**, coordonnées, site Internet, réseaux sociaux, ou tout élément valorisant son activité professionnelle.
- Aucun propos à visée promotionnelle ou témoignage individuel.
- Toute anecdote personnelle ou cas clinique identifiable.

EN PRATIQUE :

- Avant toute interview (surtout en direct), il est **indispensable de prévenir le journaliste** des obligations déontologiques de notre profession.
- Pour toute intervention écrite ou enregistrée, **exiger une relecture** avant publication ou diffusion.
- En cas de dérive, adresser une **lettre recommandée** au média et avertir le **Conseil régional de l'Ordre**.

CONSEIL :

Prenez contact avec le **Conseil régional de l'Ordre** avant toute intervention pour un accompagnement adapté.

La communication doit être réalisée dans l'**intérêt général de la profession**, en **respectant le code de déontologie**, et ne doit pas être la mise en lumière d'un pédicure-podologue.

Témoignages

D'un élu en charge des visites confraternelles.

Ce bulletin est sous le signe des visites confraternelles.

Nous nous sommes investis dans les visites confraternelles, et nous avons découvert ensemble un échange bienveillant et constructif entre consœurs/confrères.

Tout d'abord, il faut savoir que nous avons réalisé en premier lieu ces visites auprès des élus du conseil régional de l'Ordre Centre Val de Loire car de notre point de vue, la règle s'applique à tous.

Récemment nous avons réalisé une journée entière de visites, en binôme, 5 cabinets ont été visités sur la journée.

Cela est très enrichissant, nous pouvons constater la diversité de notre métier et la liberté qui est la nôtre.

Une même passion nous anime, soigner nos patients dans les meilleures conditions.

C'est de la confraternité uniquement positive et constructive.

Ces visites sont planifiées avec l'accord du professionnel et nous lui envoyons en amont le questionnaire dédié.

Si un professionnel se tient informé, du code de déontologie et des recommandations émises par l'ONPP, il n'y a aucune problématique.

Si un professionnel ne respecte pas les obligations professionnelles éthiques et déontologiques, des explications lui sont apportées pour améliorer ses pratiques dans le but de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.

Les règles ne sont valables que si elles sont respectées par tous.

Les visites confraternelles permettent un échange sincère où tous les professionnels sont sur un même pied d'égalité.

Madame L., pédicure-podologue, installée récemment en Indre-et-Loire.

Tout d'abord, le rendez-vous a été fixé par téléphone et un questionnaire m'a été transmis afin de préparer la visite.

J'appréhendais cette visite dont l'objectif était de vérifier la conformité de mon installation. Cependant, dès leur arrivée, les deux élus désignés par le conseil régional des pédicures-podologues m'ont immédiatement rassurée. Ils étaient là avant tout, pour échanger.

La vérification s'est faite de manière collaborative, en consultant le questionnaire ensemble point par point.

Pour conclure, les deux personnes qui m'ont rendu visite se sont montrées bienveillantes. Leur objectif était de s'assurer que je respectais les bonnes pratiques et que mon local était adapté à l'exercice de ma profession.

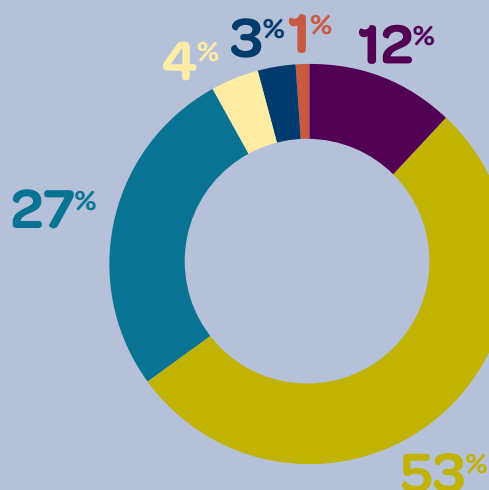
Cette visite s'est donc très bien déroulée et je les remercie sincèrement pour les réponses à mes questions et l'aide qu'ils m'ont apportée.

Bilan 2024 EN EUROS

LOYER + CHARGES	11 611
SALAIRES + CHARGES	51 580
INDEMNITÉS ET FRAIS DE CONSEILLERS	25 876
AUTRES CHARGES	4 209
TIMBRES / TÉLÉPHONE	2 434
IMPÔTS ET TAXES	1 021
TOTAL	96 731

RECETTES 2024

PRODUITS ONPP	62 614
TOTAL	62 614



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 07/09/24 AU 05/06/25

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville
CHAUVIERE	DANA	45	CHECY
LEVEAU	RAPHAËL-KARIM	41	MONT PRES CHAMBORD

Transferts vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	vers Région
BAUGE	ALIX	37	TOURS	NOUVELLE-AQUITAINE
DESNOUAILLES	ALEXIS	28	MAINTENON	GRAND-EST
GLEMET	CHARLOTTE	37	CHAVEIGNES	PAYS-DE-LA-LOIRE
JOSIEN	MAXIME	45	CHECY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MOHAMED	NASSIMA	45	MONTARGIS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
VIGNES	AXELLE	18	SAINT GEORGES SUR LA PREE	NOUVELLE-AQUITAINE

Transferts vers CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis Région
BARABINOT	YANIS	45	CHECY	ILE-DE FRANCE & OUTRE-MER
BARDELANG	CLÉMENCE	45	ORLEANS	HAUTS-DE-FRANCE
BOURAHLA	MYRIAM	28	CHATEAUDUN	ILE-DE FRANCE & OUTRE-MER
COVILLERS	ANNE	28	DREUX	ILE-DE FRANCE & OUTRE-MER
DATTEE	MARINE	37	TOURS	ILE-DE FRANCE & OUTRE-MER
DESNOUAILLES	ALEXIS	28	MAINTENON	ILE-DE FRANCE & OUTRE-MER
ETIENNE	LÉO	28	DREUX	ILE-DE FRANCE & OUTRE-MER
FRYDMAN	LAURA	18	BOURGES	ILE-DE FRANCE & OUTRE-MER

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville
BOËLL	FRANÇOIS-RÉGIS	36	CHATEAUROUX
DEFrance	OLIVIER	45	ORLEANS
DUBRANA	MARIE-LUCE	45	ORLEANS
GALLIOT-HEMERY	MARIE-CHRISTINE	41	MER
LISIECKI	INÈS	45	SAINT JEAN-DE-LA-RUELLE
MARY	CHRISTOPHE	37	LOCHES
OLLIVIER	SOLÈNE	37	SAINT CYR-SUR-LOIRE
QUIVRON	MARIE-CLAUDE	36	LA CHATRE
RUFFIER	SYLVIE	37	SAINT AVERTIN